

Université du Québec à Montréal

**DESCRIPTION DES
COMPTES D'OPÉRATIONS**

Le 9 novembre 2010

Rev. 11-2010

Services financiers

Liste alphabétique des comptes d'opération

Autres dépenses	Nouveaux comptes (Anciens numéros de compte)
Aménagement aux bâtiments et terrains et rénovation	50200 à 50208 (20.0 à 20.9)
Assurances	59110 à 59115 (91.0 à 91.5)
Bourses	51400 à 51405 (86.0 à 86.4, 5A5L)
Budget non réparti	59710 à 59712 (97.0 à 97.2)
Chauffage	57210 et 57211 (72.0 et 72.1)
Dégrèvement chargés de cours	55012, 55013 et 55015 (50.2, 50.3 et 50.6)
Déneigement	58117 (81.7)
Électricité	57510 et 57511 (75.0 et 75.1)
Enlèvement de rebuts	58116 (81.6)
Entretien et réparations	58210 et 58211 (82.0 et 82.1)
Entretien ménager	58112 et 58113 (81.2 et 81.3)
Équipement audiovisuel	54915 (49.5)
Équipement informatique	54914 (49.4)
Équipement spécialisé relié à l'enseignement et à la recherche	54918 et 54919 (49.8 et 49.9)
Formation et perfectionnement	53014 (30.6)
Fourniture et matériel	54010 à 54016 (40.0 à 40.9)
Frais de déplacement et de séjour	53010 à 53013 (30.0 à 30.5)
Frais de déplacement pour donner des cours	53015 (30.7)
Frais de représentation et de réception	53510 à 53516 (35.0 à 35.6)
Frais de stages des étudiants	53710, 53711, 53715 (37.0, 37.1 et 37.5)
Frais de télécommunication	57010 à 57012 (70.0 et 70.2)
Frais financiers	59010 à 59031 (90.0 à 90.Z)
Frais indirects de recherche	59610 à 59634 (96.0 à 96.U)
Honoraires professionnels	51300, 51301 (85.0, 85.1)
Honoraires de construction	58512, 58513 (85.7, 85.8)
Imputation des frais généraux	59410 à 59413 (94.0 à 94.3)
Location de salles et d'édifices	58310 à 58319 (83.0 à 83.9)
Logiciel acheté d'un fournisseur pour usage immédiat	54917 (49.7)
Logiciel acheté d'un fournisseur mis au point par l'université (pour usage interne)	54922 (49.C)
Marchandises pour la revente	54810 et 54811 (48.0 et 48.1)
Mauvaises créances	59013 (90.3)
Mobilier, équipement et matériel roulant	54910 à 54915, 54017 (49.0 à 49.6)
Perfectionnement	53014 (30.6)
Photocopie	54015 (40.8)

Liste alphabétique des comptes d'opération

Prestations postales	54016 (40.9)
Prêts institutionnels	56012 (60.2)
Publicité	58118 (81.8)
Récupération externe de dépenses	49511 (99.1)
Sécurité	58114 et 58115 (81.4 et 81.5)
Services contractuels	58110 et 58111 (81.0 et 81.1)

Liste alphabétique des comptes d'opération

Services professionnels	56010 à 56014 (60.0 et 60.7)
Solde de projets au 31 mai	59813 (9Z.Z)
Subvention et contribution	55010, 55011, 55013, 55016 (50.0, 50.1, 50.3 et 50.7)
Taxes	57110 et 57111 (71.0 et 71.1)
Terrain et bâtiment (acquisition)	50000 à 50104 (10.0, 12.1 @ 12.4)
Transfert interfonctions	55111 (51.1)
Transfert interfonds	55121 (51.3, 52.3)
Ventes externes	49510 à 49516 (99.0 à 99.6)
Ventes internes	59810 à 59812 (98.0 et 98.1)
Virement à un établissement universitaire québécois	55014 (50.4)
Volumes, périodiques et manuels pédagogiques (moins de 1 000\$)	54710 à 54713 (47.0 à 47.3)
Volumes, périodiques et manuels pédagogiques (plus de 1 000\$)	54714 à 54717 (47.4 à 47.7)
Salaires et avantages sociaux	
Avantages sociaux	52001 à 52006 (P00 et PO1)
Auxiliaire d'enseignement	51540 (A5B)
Chargé de cours	51510 (A5A)
Contractuel	51531 (A5M)
Étudiant sous octroi de recherche - 1er cycle	51523 (A5K)
Étudiant sous octroi de recherche - 2e cycle	51522 (A5J)
Étudiant sous octroi de recherche - 3e cycle	51524 (A5R)
Étudiant sous octroi de recherche - postdoctoral	51525 (A5P)
Participation et représentation - chargés de cours	51528 (A5N)
Perfectionnement (congé) d'un professeur	51012 (A0P)
Perfectionnement pour les salariés autres qu'un professeur	51200 à 51209 (A20 à A29)
Prime de direction	51001 (A0I)
Prime de pré-retraite	51800 à 51810 (A80 à A8A)
Prime de retraite graduelle	51850 à 51859 (A90 à A99)
Prime de séparation	51700 à 51709 (A70 à A79)
Salaires réguliers versés au personnel de catégorie:	
• direction	51001 (A0I)
• bureau	51008 (A08)
• cadre	51002 (A02)
• métiers et services	51009 (A09)
• professeur	51005 (A05)
• professionnel	51006 (A06)
• technique	51007 (A07)
• doyen	51003 (A03)

Liste alphabétique des comptes d'opération

Salaire irrégulier :

• Autres tâches d'enseignement	51528 (A5N)
• Etudiants 1-auxiliaires d'enseignement	51540 (A5B)
• Etudiants 1- autres	51541 (A5C)
• Etudiants 2	51542
• Etudiants Centre Sportif	51543
• Etudiants non syndiqués	51544
• Monitorat-encadrement	51519 (5A5E)
• Surnuméraire-professionnel	51606 (5A66)
• Surnuméraire-technique	51607 (5A67)
• Surnuméraire-bureau	51608 (5A68)
• Surnuméraire-métier	51609 (5A69)
Subvention de recherche pendant un congé sabbatique	51011 (A0Y)
Temps supplémentaire	51100 à 51112 (A10 à A1R)

Introduction

Position du compte d'opération dans la ligne d'imputation UBR de 27 positions

UBR	Compte	Financement	CBS	Unité (UA)	Fonds
6	5	8	3	4	1

Les comptes d'opérations correspondent au deuxième groupe de caractères qui compose l'UBR (enveloppe budgétaire). Ces cinq (5) caractères représentent le compte (ancien sous-compte).

Les comptes d'opération sont identiques pour chaque fonds administré par l'UQAM:

- . fonds de fonctionnement sans restriction;
- . fonds de fonctionnement avec restriction (fonds spéciaux);
- . fonds en fidéicommis;
- . fonds d'investissement.

Toutefois, certains comptes sont réservés à certains fonds.

Il est à noter que, normalement, le compte se terminant par 0 est utilisé seulement pour enregistrer le budget tandis que les transactions comptables sont imputées aux autres comptes. Par exemple, le compte 5.30.10 est utilisé pour le budget de frais de déplacement et de séjour et le sous-compte 5.30.11 pour l'imputation des dépenses de frais de déplacement

Note: *L'abréviation MA fait référence au recueil des méthodes administratives*
L'abréviation D fait référence au recueil des directives et procédures

50000 et 50100 **Budget acquisition de terrain et bâtiments**
(5.10.0)

50001 (5.10.1) Acquisition de terrain

Dépenses d'acquisitions de terrains.

50101 (5.12.1) Acquisition – construction de nouveaux bâtiments structure en bois

Dépense d'acquisition ou de construction de bâtiments avec structure de bois dont le coût est de plus de 30 000.00 \$.

50102 (5.12.2) Acquisition – construction de nouveaux bâtiments excluant ceux avec une structure en bois

Dépenses d'acquisition ou de construction de bâtiments excluant ceux avec structure de bois dont le coût est de plus de 30 000.00 \$

50103 (5.12.3) Acquisition – construction de nouveaux bâtiments ayant une construction prestigieuse ou extrêmement complexe

Dépense d'acquisition ou de construction de bâtiments ayant une construction prestigieuse ou extrêmement complexe dont le coût est de plus de 30 000.00 \$.

50104 (5.12.4) Acquisition – construction de nouveaux bâtiments de construction servant aux services connexes

Dépenses d'acquisition ou de construction de bâtiments servant aux services connexes dont le coût est de plus de 30 000.00 \$ (ex.stationnement, garage, etc.)

50200 (5.20.0) **Budget améliorations majeures aux bâtiments et aux terrains**

50201 (5.20.1) Améliorations majeures aux bâtiments – réaménagement intérieur

Dépense de réaménagement intérieur de plus de 10 000.00\$.

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**50202 (5.20.2) Aménagements majeures aux bâtiments – mécanique du bâtiment

Dépense de mécanique du bâtiment de plus de 10 000.00 \$.

50203 (5.20.3) Améliorations majeures aux bâtiments – structure ou architecture

Dépense d'améliorations majeures aux bâtiments – de structure ou d'architecture de plus de 10 000.00 \$.

50204 (5.20.4) Améliorations mineures aux bâtiments

Dépense d'améliorations aux bâtiments de moins de 10 000.00 \$.

50205 (5.20.5) Améliorations locatives

Dépenses d'améliorations locatives de plus de 5 000.00 \$.

50206 (5.20.6) Aménagement de terrains – moins de 30 000.00 \$

Ce compte comprend les dépenses d'aménagement de terrain dont le coût unitaire est de plus de 5 000.00\$ et de moins de 30 000.00 \$.

50207 (5.20.7) Aménagement de terrains - plus de 30 000.00 \$

Ce compte comprend les dépenses d'aménagement de terrain dont le coût unitaire est de plus de 30 000.00 \$.

50208 (5.20.9) Retenues sur contrats

Ce compte comprend les montants retenus sur contrats.

53010 (5.30.0) **Budget frais de déplacement et de séjour**53011 (5.30.1) Frais de déplacement et de séjour du personnel

MA: 8, 9 & 26
D: VRAF-S.F.2

Ce compte comprend les frais de voyage, de déplacement et de séjour des employés de l'UQAM et des invités:

- le transport comprenant aussi les frais de péage et de stationnement;

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

- le logement;
- les repas pris au-delà d'un rayon de 20 kilomètres du lieu de travail;
- les droits d'inscription à des congrès qui n'ont pas un but de perfectionnement;
- allocation de voiture;
- frais de déménagement du nouveau personnel enseignant et cadre.

53012 (5.30.3) Frais de déplacement et de séjour des étudiants D: VRAF - S.F.2

Ce compte comprend les frais de logement, de repas et de déplacement lors de stages, d'excursions et de visites académiques des étudiants et des stagiaires.

53013 (5.30.5) Frais pour congés sabbatiques et d'études D: VRAF - S.F.2

Ce compte comprend toutes les dépenses, autres que le traitement, payées pour le personnel en congés sabbatiques ou en congés d'étude de longue durée tels les frais de déplacement, frais de scolarité et allocations de logement.

53014 (5.30.6) Frais de formation et de perfectionnement MA: 8
D: VRAF - S.F.2

Ce compte comprend toutes les dépenses, autres que le traitement, payées à l'occasion de congrès, colloque, séminaire, etc., pour du personnel autre que le personnel en congés sabbatiques ou en congés d'étude de longue durée tels les frais de déplacement, frais de scolarité et d'inscription, allocations de logement, exemptions de droits de scolarité pour le personnel de l'Université et toutes les autres dépenses faites au titre de formation du personnel.

53015 (5.30.7) Frais de déplacement pour donner des cours D: VRAF - S.F.2

Ce compte est utilisé pour les frais de déplacement des professeurs et des chargés de cours dans le cadre des activités d'enseignement hors campus.

53510 (5.35.0) **Budget frais de représentation et de réceptions**53511 (5.35.1) Frais de représentation et de réceptions

MA:7, 20

Ce compte comprend toutes dépenses de nature à créer ou à entretenir des relations au bénéfice de l'UQAM.

Sans être exhaustives, les dépenses suivantes doivent être imputées à ce compte:

- repas pris en deçà d'un rayon de 20 kilomètres du lieu de travail ainsi que tout repas non relié à un voyage;
- tous les services offerts par le Service des entreprises auxiliaires dans le cadre d'une réunion, d'une réception, etc.;
- toute dépense reliée à une réception ou à la tenue d'une réunion à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux de l'UQAM incluant la location de salles, le service de traiteurs et boissons, etc.;
- fleurs, cadeaux, boissons, etc., donnés dans le cadre d'un événement;
- frais de comités.

53512 (5.35.2) Frais de fonction

MA: 7

Ce compte qui regroupe les mêmes éléments de dépenses que le compte « frais de représentation et de réception 53511 » est réservé pour le rectorat, les vice-rectorats et le secrétariat général.

53514 (5.35.6) Frais de représentations - réseautage

Même définition que 53511. Ce compte est réservé à certains fonds spéciaux.

53710 (5.37.0) **Budget stages**53711 (5.37.1) Frais des stages des étudiants

Ce compte comprend les sommes versées aux divers organismes dans le cadre de stages de formation des étudiants.

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

53715 (5.37.5)	<u>Droits de scolarité pour les stagiaires et boursiers</u> Ce compte comprend les montants versés pour défrayer les frais de scolarité de certains stagiaires ou boursiers.	
54010 (5.40.0)	Budget fournitures et matériels	
54011 (5.40.1)	<u>Fournitures et matériels</u> Ce compte comprend tous les achats et les locations de fournitures et de matériel requis pour l'ensemble des activités de l'Université et généralement consommés au cours de l'année, à l'exception des dépenses imputées aux comptes 54014 à 54016 et 54911 à 54923.	MA:9,10,11,14,15, 24,25,26,31,34
54014 (5.40.7)	<u>Achat de logiciel de moins de 1 000\$</u> Ce compte est réservé au SITEL	
54015 (5.40.8)	<u>Photocopie, polycopie, reliure, imprimerie</u> Ce compte comprend toutes les dépenses liées à un travail de photocopie, polycopie, reliure et imprimerie.	MA:9, 14
54016 (5.40.9)	<u>Prestations postales</u> Ce compte comprend les dépenses de frais postaux liés à l'expédition de courrier, colis ou autres envois à l'extérieur de l'UQAM. Il faut noter que les dépenses de transport, de messagerie, et d'expédition relatives à la réception de colis doivent être imputées au compte relié à l'achat du bien concerné.	MA: 36
54710 (5.47.0)	Budget volumes et périodiques	
54711 (5.47.1)	<u>Volumes</u> Ce compte comprend tous les achats de volumes, livres, microfilms, microfiches, microtextes et autres matériels de référence de même que les frais de reliure pour les livres de bibliothèque dont le coût unitaire est de moins de 1 000.00\$.	MA: 9,11

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

- 54712 (5.47.2) Périodiques
- Ce compte est réservé à la bibliothèque et comprend tous les achats de périodiques dont le coût unitaire est de moins de 1 000.00 \$.
- 54713 (5.47.3) Bibliothèque -autres supports
- Ce compte est réservé à la bibliothèque et comprend tous les achats d'autres supports dont le coût unitaire est de moins de 1 000.00 \$.
- 54714 (5.47.4) Volumes
- Ce compte est réservé à la bibliothèque et comprend les achats de volumes, livres, microfilms, microfiches, microtextes et autres matériels de référence de même que les frais de reliure pour les livres de bibliothèque dont le coût unitaire est de plus de 1 000.00\$.
- 54715 (5.47.5) Périodiques
- Ce compte est réservé à la bibliothèque et comprend tous les achats de périodiques dont le coût unitaire est de plus de 1 000.00\$.
- 54716 (5.47.6) Bibliothèque – autres supports
- Ce compte est réservé à la bibliothèque et comprend tous les achats d'autres supports dont le coût unitaire est de plus de 1 000.00\$.
- 54717 (5.47.7) Manuels pédagogiques – achats initiaux et nouveaux programmes
- Ce compte est réservé pour l'achat initial de manuels pédagogiques pour les nouveaux programmes d'enseignement seulement et dont le coût unitaire est de plus de 1 000.00 \$.

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

54810 (5.48.0) **Budget marchandises pour la revente**

54811 (5.48.1) Marchandises pour la revente

Ce compte comprend le coût du matériel qui deviendra partie intégrante d'un produit à vendre et le coût d'achat des marchandises pour la revente.

54812 (5.48.2) Timbres pour la revente.

Ce compte est réservé pour le Bureaophile

54910 (5.49.0) **Budget mobilier, équipement et matériel roulant (M.A.O.)**54911 (5.49.1) Mobilier et équipements de bureau/achat

MA:23

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant: taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à:

- l'achat de mobilier dont le coût unitaire est de 1 000.00\$ et plus;
- d'équipements de bureau dont le coût est de 1 000.00 \$ et plus;
- d'amélioration ou de transformation de mobilier, ameublement et équipement dont le total des dépenses est de 1 000.00 \$ et plus.

54912 (5.49.2) Autres équipements/achat **excluant** équipement spécialisé relié à la recherche et à l'enseignement (voir 54918 et 54919)

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant: taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à:

- l'achat d'autres équipements dont le coût unitaire est de 1 000.00 \$ et plus;
- l'amélioration ou la transformation d'appareil et outillage dont le total des dépenses est de 1 000.00 \$ et plus.

54913 (5.49.3) Matériel roulant/achat

MA:25

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant: taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à:

- l'achat de matériel utilisé comme moyens de transport (ex. automobiles, camions légers, autobus, camions lourds et équipements connexes : tracteurs, remorques, etc.), tout le matériel roulant pour lequel une plaque est requise dont le coût unitaire est de 1 000.00 \$ et plus;

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

- l'amélioration ou la transformation de matériel roulant dont le total des dépenses est de 1 000.00 \$ et plus.

54914 (5.49.4) Équipement informatique/achat

MA:32, 33, 34

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant: taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à:

- l'achat d'équipement informatique dont le coût unitaire est de 1 000.00 \$ et plus;
- l'amélioration ou la transformation d'équipement informatique dont le total des dépenses est de 1 000.00 \$ et plus.

54915 (5.49.5) Équipement de communication multimédia/achat

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant : taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à l'achat d'équipement de communication multimédia dont le coût unitaire est de 1 000.00 \$ et plus.

54017 (5.49.6) Immobilisations - locations

Ce compte comprend toutes les dépenses pour la location de mobilier, appareil, outillage et véhicule incluant les frais d'installation chargés par le locateur.

54917 (5.49.7) Logiciels achetés d'un fournisseur

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant : taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à l'achat et à la mise à jour d'un logiciel pour usage immédiat dont le coût unitaire est de 1 000.00 \$ et plus.

54918 (5.49.8) Équipement spécialisé relié à l'enseignement et à la recherche dont la durée de vie est **entre 5 et 15 ans**

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant : taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à un équipements spécialisés acquis exclusivement aux fins de l'enseignement et de la recherche qui ne sont pas classés comme équipements informatiques et de communication multimédia (ex. appareils et équipements de laboratoire scientifiques, de radiologie, machinerie lourde et légère, etc.) dont la durée de vie est entre 5 et 15 ans et d'un coût unitaire de plus de 1 000.00 \$.

54919 (5.49.9) Équipement spécialisé relié à l'enseignement et à la recherche dont la durée de vie est **de plus de 15 ans**

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant : taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement aux équipements spécialisés acquis exclusivement aux fins de l'enseignement et de la recherche qui ne sont pas classés comme équipements informatiques et de communication multimédia (ex. appareils et équipements de laboratoire scientifiques, de radiologie, machinerie lourde et légère, etc.) dont la durée de vie est de plus de 15 ans et d'un coût unitaire de plus de 1 000.00 \$.

54920 (5.49.A) Développement informatique

Ce compte comprend tous les coûts rattachés au développement informatique d'un système; travaux de conception, de réalisation, d'implantation et de rodage d'un système informatique jusqu'à sa mise au point définitive, se concrétisant en de nouvelles applications, de nouveaux logiciels ou en une amélioration de ceux-ci, incluant le coût du matériel et des logiciels acquis et installés exclusivement pour la réalisation de ces projets pour la réalisation de ces projets en technologie de l'information, ainsi que la formation des formateurs. L'ensemble du projet doit être de plus de 30 000.00 \$.

54921 (5.49.B) Réseaux de télécommunication/achat

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant : taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à un réseau de télécommunication d'un coût unitaire de plus de 30 000.00\$.

54922 (5.49.C) Logiciels achetés d'un fournisseur mis au point par l'université (pour usage interne)

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant : taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à l'achat d'un logiciel ainsi que les coûts de mise au point de ce logiciel; le coût total du projet étant de plus de 30 000.00 \$.

Le logiciel doit être modifié exclusivement par les ressources internes de l'université.

54923 (5.49.D) Autres actifs

Ce compte comprend le coût d'acquisition et les coûts accessoires s'y rattachant : taxes, droits de douane, frais d'installation et de transport relativement à un actif qui n'entre pas dans les catégories précédentes et dont le coût total est de plus de 1 000.00 \$.

55010 (5.50.0) **Budget subventions et cotisations**55011 (5.50.1) Subventions et cotisations

Ce compte comprend les subventions, contributions et cotisations de l'UQAM versées à des associations ou corporations à caractère social, scientifique ou culturel, à des associations d'étudiants, à des organismes comme l'Association des Universités et des Collèges du Canada, l'ACPAU, la CREPUQ, etc.

Ce compte **ne comprend pas** les contributions à la recherche, les virements à un établissement universitaire québécois.

- 55012 (5.50.2) Dégrèvement charges de cours / professeurs réguliers
Ce compte comprend la dépense d'une charge de cours imputée par le Service des personnels enseignants à un projet de recherche pour le dégrèvement d'un professeur régulier.
- 55013 (5.50.3) Subvention FRDP
Ce compte comprend les sommes versées par le Service des personnels enseignants au professeur chercheur pour une charge de cours supplémentaire non rémunérée transformée en fonds de recherche selon la clause 10.07 de la convention collective UQAM/SPUQ.
- 55014 (5.50.4) Virement à un établissement universitaire
Réservé aux Services financiers, ce compte comprend les virements de subventions à un établissement universitaire et les dégrèvements payables à un organisme externe.
- 55015 (5.50.6) Dégrèvement chargé de cours fonds 3
Ce compte comprend les dépenses pour dégrèvement d'une charge de cours pour un chargé de cours.
- 55016 (5.50.7) Cotisation (taxable)
Même définition que 55011 sauf que celles-ci sont taxables.
- 55110 (5.51.0) **Budget interfonction et interfonds**
- 55111 (5.51.1) Transfert interfonction
Ce compte est utilisé pour les transferts de coûts entre deux unités budgétaires d'un même fonds lorsqu'on ne peut identifier la dépense concernée.

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

55121 (5.51.3 et 5.52.3) Transfert interfonds (2/1)

Ce compte est utilisé exclusivement pour comptabiliser les contributions entre le fonds de fonctionnement et le fonds d'immobilisation (généralement réservé aux Services financiers).

56010 (5.60.0) **Budget services professionnels**

56011 (5.60.1) Frais légaux

Ce compte comprend les honoraires versés à des conseillers juridiques, avocats, notaires, ainsi que les honoraires de négociation des conventions collectives et les causes d'arbitrage.

56012 (5.60.2) Prêts institutionnels

Ce compte regroupe les paiements effectués aux commissions scolaires ou autres organismes pour le prêt de personnel enseignant à l'UQAM.

Les sommes imputées à ce compte de dépenses incluent le salaire et les avantages sociaux.

56013 (5.60.3) Frais de vérification

Ce compte comprend les honoraires versés à des organismes privés pour la vérification des états financiers ou pour tout autre mandat qui leur sont confiés.

56014 (5.60.7) Libération syndicale au fonds en fidéicommiss

Ce compte comprend les sommes facturées pour le salaire et les avantages sociaux des employés libérés pour activités syndicales (au fonds en fidéicommiss - fonds 4 seulement).

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

57010 (5.70.0)	Budget de télécommunications	
57011 (5.70.1)	<u>Petits équipement et frais de télécommunications</u>	MA:16, 27, 32
	<p>Ce compte comprend toutes les dépenses encourues de moins de 1 000.00 \$ pour les frais de service, la location d'équipement de télécommunications ainsi que les installations d'appareils, de lignes téléphoniques ou de messagerie vocale et de branchement au réseau.</p> <p>La fourniture de la carte Ethernet est une dépense d'investissement imputable au poste 54914. seulement lorsque le coût unitaire est de 1 000.00 \$ et plus.</p>	
57012 (5.70.2)	<u>Appels tarifés et autres</u>	MA: 16
	<p>Ce compte comprend toutes les dépenses pour les appels interurbains et autres.</p>	
57110 (5.71.0)	Budget taxes	
57111 (5.71.1)	<u>Taxes</u>	
	<p>Ce compte comprend toutes les taxes municipales, d'affaires, d'eau et de services, taxes d'amusement ainsi que les droits et permis payés par l'Université.</p>	
57210 (5.72.0)	Budget huile, gaz, autres	
57211 (5.72.1)	<u>Chauffage</u>	
	<p>Ce compte comprend tous les frais de chauffage (huile à chauffage, gaz et autres formes d'énergie) autres que ceux concernant la consommation d'énergie électrique.</p>	
57510 (5.75.0)	Budget électricité	
57511 (5.75.1)	<u>Électricité</u>	
	<p>Ce compte comprend tous les coûts de consommation d'énergie électrique.</p>	

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

58110 (5.81.0)	Budget services contractuels	
58111 (5.81.1)	<u>Services contractuels</u>	D: VRAF - S.F.1
58112 (5.81.2)	<u>Entretien ménager</u>	
	Ce compte comprend les dépenses relatives aux services d'entretien ménager exécutés par des entrepreneurs.	
58113 (5.81.3)	<u>Entretien ménager / extra</u>	
	Ce compte comprend les dépenses relatives aux frais supplémentaires (les extras) pour les services d'entretien ménager exécutés par des entrepreneurs.	
58114 (5.81.4)	<u>Sécurité</u>	
	Ce compte comprend les dépenses de sécurité et de gardiennage pour des services rendus par des entreprises extérieures.	
58115 (5.81.5)	<u>Sécurité / extra</u>	
	Ce compte comprend les dépenses relatives aux frais supplémentaires (les extras) de sécurité et de gardiennage pour des services rendus par des entreprises extérieures.	
58116 (5.81.6)	<u>Enlèvement des rebuts</u>	
	Ce compte comprend les frais relatifs à l'enlèvement des rebuts, ordures et déchets.	
58117 (5.81.7)	<u>Déneigement</u>	
	Ce compte comprend les frais relatifs à l'enlèvement de la neige.	
58118 (5.81.8)	<u>Publicité</u>	
	Ce compte comprend les montants versés aux médias d'information, agences de publicité, agences de relations publiques relativement aux publications et aux annonces dans les journaux, revues, périodiques, etc.	

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

58210 (5.82.0)

Budget entretien et réparation

58211 (5.82.1)

Entretien et réparation

Ce compte comprend toutes les dépenses inhérentes à l'entretien et aux réparations d'appareils (sauf s'il existe un contrat, dans ce cas, voir 58111), mobilier, outillage et immobilisations, afin de les maintenir dans leur état normal d'opération incluant le nettoyage et le remplacement de pièces sans y apporter amélioration et transformation. Ce compte comprend également le coût des garanties.

MA: 35

58310 (5.83.0)

Budget location de locaux, bâtiments, terrains

58311 (5.83.1)

Location de locaux, bâtiments et terrains non subventionnés

Ce compte comprend les dépenses pour la location de locaux, de bâtiments et de terrains dont le coût n'est pas subventionné par le MELS (ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec).

58317 (5.83.7)

Frais divers relatifs aux locations

Ce compte englobe toutes les dépenses non identifiables pour cette catégorie de comptes.

58318 (5.83.8)

Frais divers relatifs aux locations (N.R.)

Même définition que 58317 pour les dossiers non réclamables.

58319 (5.83.9)

Locations de locaux, bâtiments et terrains subventionnées

Ce compte comprend tous les frais encourus pour la location de locaux, terrains et bâtiments, dont le coût est subventionné par le MELS (ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec).

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

51300 (5.85.0)	Budget honoraires professionnels	
51301 (5.85.1)	<u>Honoraires professionnels</u>	D: VRAF - S.F.1
	<p>Ce compte comprend les montants versés à des individus ainsi qu'à des cabinets de professionnels, sous forme d'honoraires, pour des services d'experts-conseils ou pour certaines activités qui ne font partie d'aucune rubrique distincte (58511 à 58513), tels que:</p> <ul style="list-style-type: none">- chercheurs (lorsque les allocations ou les honoraires sont prévus au contrat de recherche ou de commandite)- conférenciers invités- consultants- entrepreneurs indépendants- évaluateurs de mémoires- experts sur comités techniques- juges des examens en musique- réviseurs de thèse- traducteurs de textes <p>Normalement, les bénéficiaires de ces honoraires ne sont pas des employés de l'Université et ne bénéficient pas des avantages sociaux.</p>	
58511	<u>Honoraires professionnels CAP à des compagnies</u>	
	<p>Ce compte comprend les honoraires versés à des entreprises incorporées.</p>	
58512 (5.85.7)	<u>Entrepreneur général</u>	D: VRAF - S.F.1
	<p>Ce compte comprend les honoraires versés à des entrepreneurs-généraux.</p>	
58513 (5.85.8)	<u>Autres experts consultants</u>	D: VRAF - S.F.1
	<p>Ce compte comprend les honoraires versés aux autres experts consultants non identifiés à une rubrique distincte.</p>	

51400 (5.86.0)

Budget bourses51401 à 51405 (5.86.1 à Bourses
5.A5.L)

Ces comptes comprennent les montants versés à des étudiants sous forme de bourses, de prix, de récompenses ou autrement sans que le récipiendaire d'une telle aide n'ait à fournir un service en retour ou à rembourser la somme reçue.

51401 (86.1)	Bourses -1er cycle
51402 (86.2)	Bourses -2e cycle
51403 (86.3)	Bourses – 3e cycle
51404 (86.4)	Bourses – post doctorat
51405 (A5.L)	Bourses - étudiants

59010 (5.90.0)

Budget frais financiers59011, 59023, 59029,
59031 (5.90.1, 5.90.D,
5.90.S, 5.90.Z)Frais de banque

Ce compte comprend les frais payés pour les opérations bancaires ; les frais de service et de gestion de cartes de crédit. Compte utilisé par les Services Financiers.

59012, 59021 @ 59025,
59028 (5.90.B, 5.90.C,
5.90.E, 5.90.F, 5.90.R,
5.90.2)Intérêts sur emprunts

Ce compte comprend les intérêts payés aux caisses populaires, banques et autres institutions financières sur des emprunts. Compte utilisé par les Services Financiers.

59013 (5.90.3)

Mauvaises créances

Ce compte comprend toutes les dépenses relatives au recouvrement des comptes à recevoir en souffrance, ainsi que la radiation des comptes à recevoir et la provision pour créances douteuses.

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

59014 (5.90.4)	<u>Intérêt, pénalité, amende</u> Ce compte comprend toutes les dépenses pour frais d'intérêt, pénalités et amendes.
59015 (5.90.5)	<u>Frais agence de recouvrement</u> Ce compte comprend les frais payés aux agences de recouvrement.
59110 (5.91.0)	Budget assurances
59111 (5.91.1)	<u>Assurances</u> Ce compte comprend toutes les dépenses relatives aux assurances, sauf les frais d'assurances collectives du personnel de l'Université qui doivent être présentés comme avantages sociaux.
59112 (5.91.2)	<u>Indemnités diverses</u> Ce compte comprend les diverses indemnités versées par l'UQAM lors de règlement de litige.
59113 (5.91.3)	<u>Assurance pour retraités</u> Ce compte comprend la part employeur pour la dépense d'assurance assumée par l'Université pour les retraités ayant moins de 65 ans.
59114 (5.91.4)	<u>Assurances pour biens à usage professionnel</u> Réservé aux Services financiers, ce compte comprend la portion des assurances biens à usage professionnel assumée par l'UQAM.
59410 (5.94.0)	Budget frais d'imputation
59411 (5.94.1)	<u>Imputation frais de numéraire</u> Ce compte comprend les transferts de coûts entre certaines unités des entreprises auxiliaires pour les dépenses de manutention de numéraire.

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

59412, 59413 (5.94.2 et 5.94.3)	<u>Imputation frais de repas</u>	
	Ce compte comprend les transferts de coûts entre certaines unités des entreprises auxiliaires pour les repas du personnel des services alimentaires.	
59610 (5.96.0)	Budget transfert de coûts indirects	
59611 à 59634 (5.96.1 à 596U)	<u>Frais indirects de recherche</u>	MA:12, 21
	Réservé aux Services financiers, ce compte englobe les frais indirects facturés sur des contrats de recherche ou commandite au fonds de fonctionnement et au fonds avec restriction.	
59710 (5.97.0)	Budget non réparti	
	Ce compte comprend uniquement les budgets non ventilés.	MA:1, 17
59711 (5.97.1)	<u>Budget global (fonds de fonctionnement avec restriction)</u>	
	Ce compte englobe le budget de recherche à dépenser sans ventilation.	
59712 (5.97.2)	<u>Budget global (F.F.A.R. - recherche volet 1)</u>	
	Même définition que 59711 concernant la recherche - volet 1.	
59810 (5.98.0)	Budget vente interne	
59811 (5.98.1)	<u>Vente interne</u>	MA:1, 13, 17
	Ce compte comprend les ventes internes de produits et de services aux unités (administratives, académiques, projets de recherche, etc.).	

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

49510 (5.99.0)	Budget vente ou récupération externe	
49511 (5.99.1)	<u>Vente ou récupération externe</u> Ce compte comprend les ventes ou récupération externe de produits et de services à du personnel de l'UQAM, à des étudiants et à des organismes externes et aux unités du fonds en fidéicommiss (provenance 4).	MA:1, 13, 17 D:VRAF-S.F.3
49512 (5.99.2)	<u>Admission aux activités</u> Ce compte comprend les revenus d'admissions aux activités des étudiants, du personnel de l'UQAM et d'organismes externes.	MA:1, 17 D:VRAF-S.F.3
49513 (5.99.3)	<u>Revenu de location</u> Ce compte comprend les revenus de location de locaux et autres espaces à des étudiants, à du personnel de l'UQAM, à des organismes externes et à des unités du fonds en fidéicommiss (provenance 4).	D:VRAF-S.F.3
49514 (5.99.4)	<u>Vente aux étudiants</u> Ce compte comprend les ventes aux étudiants.	
49515 (5.99.5)	<u>Dépôt prêt de clé</u> Ce compte comprend les dépôts pour les clés.	
49516 (5.99.6)	<u>Vente Télugu</u> Ce compte comprend les ventes ou récupération de produits et services à la Télugu.	

59813 (5.9Z.Z)

Solde de projets au 31 mai

Ce compte comprend les soldes disponibles de projets divers au 31 mai (réservé aux fonds en fidéicommiss - fonds 4).

Cependant, ces disponibilités sont reportées à l'année suivante.

51000 (5.A0.0)

Budget salaire régulier

51001 (5.A0.1)

Prime de direction

Ce compte comprend les salaires versés à titre de primes de direction pour toute personne assumant une direction reliée à l'enseignement et à la recherche (directeur de département, de module, d'institut, de centre de recherche, vice-doyen des familles, etc).

51002 (5.A0.2)

Salaire régulier du personnel cadre

Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base au personnel cadre régulier.

On retrouve dans cette catégorie de personnel, les groupes de personnes suivantes:

- personnel de direction générale de l'UQAM (recteur, vice-recteur, secrétaire général);
- personnel de direction des services de l'enseignement (doyen, doyen adjoint et adjoint au doyen);
- personnel de direction des services (directeur, adjoint au directeur et directeur adjoint, responsable, etc.).

51003 (5.A0.3)

Salaire régulier doyens

Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base aux vice-doyens des facultés, familles et directeur de l'École.

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

51005 (5.A0.5)	<u>Salaire régulier des professeurs</u> Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base au personnel enseignant engagé à temps plein ou partiel (professeur régulier, invité, substitut, demi-temps, etc.) et dont la tâche principale est l'enseignement et/ou la recherche.	
51006 (5.A0.6)	<u>Salaire régulier du personnel de catégorie professionnelle</u> Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base aux personnes (salarié régulier, en période de probation, intermittent ou remplaçant) affectées à des fonctions professionnelles autres que "enseignant ou chercheur" dont l'exercice exige un diplôme universitaire.	MA: 38
51007 (5.A0.7)	<u>Salaire régulier du personnel de catégorie technique</u> Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base aux personnes (salarié régulier, en période de probation, intermittent ou remplaçant) affectées à des fonctions techniques dont l'exercice exige des connaissances acquises, généralement, par l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.).	MA: 38
51008 (5.A0.8)	<u>Salaire régulier du personnel de catégorie bureau</u> Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base aux personnes (salarié régulier, en période de probation, intermittent ou remplaçant) affectées à des fonctions de soutien administratif ou de bureau caractérisées par l'exécution de divers travaux usuels de l'administration courante.	MA: 38
51009 (5.A0.9)	<u>Salaire régulier du personnel de catégorie métiers et services</u> Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base aux personnes (salarié régulier, en période de probation, intermittent ou remplaçant) affectées à des fonctions de soutien ouvrier ou de métier.	MA: 38

51012 (5.A0.P)	<p><u>Salaire versé à un professeur en congé de perfectionnement</u></p> <p>Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base au personnel enseignant en congé de perfectionnement.</p>														
51010 (5.A0.S)	<p><u>Salaire versé à un professeur en congé sabbatique</u></p> <p>Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base au personnel enseignant en congé sabbatique.</p>														
51011 (5.A0.Y)	<p><u>Subvention de recherche pendant un congé sabbatique</u></p> <p>Ce compte comprend les traitements versés pendant un congé sabbatique sous forme de subvention de recherche.</p>														
51100 (5.A1.0)	<p>Budget temps supplémentaire</p> <p>Les comptes suivants comprennent les traitements versés comme rémunération de travail supplémentaire pour la catégorie de personnel:</p> <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <tr><td>51106 (5.A1.6)</td><td>professionnel</td></tr> <tr><td>51107 (5.A1.7)</td><td>technique</td></tr> <tr><td>51108 (5.A1.8)</td><td>bureau</td></tr> <tr><td>51109 (5.A1.9)</td><td>métiers et services</td></tr> <tr><td>51110 (5.A1.J)</td><td>S.O.R. 2^e cycle</td></tr> <tr><td>51111 (5.A1.K)</td><td>étud. 1^{er} cycle</td></tr> <tr><td>51112 (5.A1.R)</td><td>étud. 3^e cycle</td></tr> </table>	51106 (5.A1.6)	professionnel	51107 (5.A1.7)	technique	51108 (5.A1.8)	bureau	51109 (5.A1.9)	métiers et services	51110 (5.A1.J)	S.O.R. 2 ^e cycle	51111 (5.A1.K)	étud. 1 ^{er} cycle	51112 (5.A1.R)	étud. 3 ^e cycle
51106 (5.A1.6)	professionnel														
51107 (5.A1.7)	technique														
51108 (5.A1.8)	bureau														
51109 (5.A1.9)	métiers et services														
51110 (5.A1.J)	S.O.R. 2 ^e cycle														
51111 (5.A1.K)	étud. 1 ^{er} cycle														
51112 (5.A1.R)	étud. 3 ^e cycle														
51200 (5.A2.0)	<p>Budget perfectionnement pour les salariés autres que professeurs</p> <p>Réservé au Service du personnel, les comptes suivants comprennent les traitements versés à titre de bourse ou comme compensation monétaire pour perte de salaire lors d'un congé d'études, de perfectionnement ou sabbatique pour une personne exerçant une fonction de catégorie:</p> <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <tr><td>51202 (5.A2.2)</td><td>cadre</td></tr> <tr><td>51206 (5.A2.6)</td><td>professionnel</td></tr> <tr><td>51207 (5.A2.7)</td><td>technique</td></tr> <tr><td>51208 (5.A2.8)</td><td>bureau</td></tr> <tr><td>51209 (5.A2.9)</td><td>métiers et services</td></tr> </table>	51202 (5.A2.2)	cadre	51206 (5.A2.6)	professionnel	51207 (5.A2.7)	technique	51208 (5.A2.8)	bureau	51209 (5.A2.9)	métiers et services				
51202 (5.A2.2)	cadre														
51206 (5.A2.6)	professionnel														
51207 (5.A2.7)	technique														
51208 (5.A2.8)	bureau														
51209 (5.A2.9)	métiers et services														

51500 (5.A5.0)

Budget salaire irrégulier

Réservé au fonds de fonctionnement avec restriction, les comptes comprennent les traitements versés comme primes de direction pour toute personne occupant des fonctions de:

51502 (5.A5.2)	cadre
51506 (5.A5.6)	professionnel
51507 (5.A5.7)	technique
51508 (5.A5.8)	bureau
51509 (5.A5.9)	métiers et services

51510 (5.A5.A)

Charges de cours

Ce compte comprend les traitements versés pour toute activité d'enseignement créditée, non donnée par les professeurs de l'Université requérant de l'enseignement à des étudiants.

51540 (5.A5.B)

Auxiliaires d'enseignement

Ce compte comprend les traitements versés pour des tâches généralement exercées par des étudiants, à temps partiel, avec une responsabilité de correcteur, de moniteur ou de démonstrateur à l'intérieur des cours et des laboratoires.

51509 (5.A5.E)

Monitorat/encadrement

Ce compte comprend les traitements versés pour le monitorat et l'encadrement.

51522 (5.A5.J)

Étudiant sous octroi de recherche - 2e cycle

MA: 4, 28

Ce compte comprend les traitements versés à un étudiant de 2e cycle pour des travaux de recherche.

51523 (5.A5.K)

Étudiant sous octroi de recherche - 1er cycle

MA: 4, 28

Ce compte comprend les traitements versés à un étudiant de 1er cycle pour des travaux de recherche.

51405 (5.A5.L)

Bourses

Même définition que 51401.

DÉPENSES**RÉFÉRENCE**

51531 (5.A5.M)	<u>Contractuel</u>	
	<p>Ce compte comprend les traitements versés à des individus qui s'intègrent dans le cadre du fonctionnement courant de l'UQAM.</p> <p>Les bénéficiaires de ces honoraires peuvent être des employés de l'université et bénéficiaire des avantages sociaux.</p>	
51528 (5.A5.N)	<u>Participation et représentation / chargés de cours</u>	
	<p>Ce compte est réservé à la rémunération des chargés de cours pour leur participation à différents comités et représentation aux instances universitaires.</p>	
51525 (5.A5.P)	<u>Étudiant sous octroi de recherche - postdoctoral</u>	MA: 4, 28
	<p>Ce compte comprend les traitements versés à un étudiant de niveau postdoctoral pour des travaux de recherche.</p>	
51524 (5.A5.R)	<u>Étudiant sous octroi de recherche - 3e cycle</u>	
	<p>Ce compte comprend les traitements versés à un étudiant de 3e cycle pour des travaux de recherche.</p>	
51533 (5.A5.T)	<u>Salaire versé à un professeur sous subvention de recherche</u>	
	<p>Ce compte comprend les traitements versés comme rémunération de base au personnel enseignant sous subvention de recherche.</p>	
51600 (5.A6.0)	Budget surnuméraires	
	<p>Les comptes suivants comprennent les traitements versés comme rémunération à un salarié pour parer à un surcroît occasionnel de travail pour la catégorie de personnel:</p> <p>51606 (5.A6.6) professionnel 51607 (5.A6.7) technique 51608 (5.A6.8) bureau 51609 (5.A6.9) métiers et services</p>	

51700 (5.A7.0)

Budget prime de séparation

Les comptes suivants comprennent les traitements versés pour le rachat du contrat de travail du personnel de catégorie:

51702 (5.A7.2)	cadre
51705 (5.A7.5)	professeur
51706 (5.A7.6)	professionnel
51707 (5.A7.7)	technique
51708 (5.A7.8)	bureau
51709 (5.A7.9)	métiers et services

51800 (5.A8.0)

Budget prime de pré-retraite

Les comptes suivants comprennent les sommes versées à titre de pré-retraite (retraite anticipée) au personnel de catégorie:

51802 (5.A8.2)	cadre
51804 (5.A8.4)	professeur RRUQ
51805 (5.A8.5)	professeur
51806 (5.A8.6)	professionnel
51807 (5.A8.7)	technique
51808 (5.A8.8)	bureau
51809 (5.A8.9)	métiers et services
51810 (5.A8.A)	chargés de cours

51850 (5.A9.0)

Budget prime de retraite graduelle

Les comptes suivants comprennent les salaires des employés en retraite graduelle pendant la période d'absence selon les catégories suivantes :

51852 (5.A9.2)	cadre
51856 (5.A9.6)	professionnel
51857 (5.A9.7)	technique
51858 (5.A9.8)	bureau
51859 (5.A9.9)	métiers et services

51930 (5.AB.0)

Budget départ volontaire

Les comptes suivants comprennent les primes pour départ volontaire.

51932 (5AB.2)	cadre
51936 (5.AB.6)	professionnel
51937 (5.AB.7)	technique
51938 (5.AB.8)	bureau
51939 (5.AB.9)	métiers et services

51950 (5.AD.0)

Budget autres gains (départ)

Les comptes suivants comprennent les autres gains relatifs au départ.

51952 (5AD.2)	cadre
51956 (5.AD.6)	professionnel
51957 (5.AD.7)	technique
51958 (5.AD.8)	bureau
51959 (5.AD.9)	métiers et services

52000 (5.P0.0)

Budget avantages sociaux

52001 à 52006 (5.P0.1 à 5.P0.6)

Dépenses d'avantages sociaux

Ce compte comprend les contributions de l'Université aux différents régimes sociaux (RRQ, RAMQ, CSST, assurance-chômage, caisse de retraite, assurances collectives, etc.)